

ABONNEMENT
 Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS
 Annonces, la ligne . . . 30
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 et annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 AOUT

L'INDIGNATION DE M. REINACH

M. Joseph Reinach, directeur de la *Republique française*, vient d'adresser à M. le président du conseil une lettre où il se plaint avec vivacité que des dépêches envoyées par lui à son journal aient été communiquées à un autre journal, qui en a usé dans un but de polémique. Il conclut en ces termes :

« J'ai souvent combattu et je combattrai sans doute encore la politique que vous représentez au pouvoir... Mais j'ai l'honneur de vous connaître personnellement depuis plus de dix ans, et je vous tiens, vous le savez, pour le plus galant homme du monde, pour un citoyen probe et honnête entre tous.

« Communiquer une dépêche privée, en la dénaturant, à un journal, est un acte de piraterie dont vous êtes profondément incapable.

« Un subordonné qui a voulu faire du zèle peut seul en être l'auteur.

« Si j'étais seul en cause, je mépriserais cette vilénie. J'en ai méprisé bien d'autres ; mais c'est la sûreté même de la presse et l'honneur même de l'administration dont il s'agit.

« J'ai le devoir de protester publiquement. »

Voilà qui est fort bien dit.

Soulement, il n'y a pas bien longtemps encore, M. Floquet faisait saisir, dans les bureaux de poste, des lettres fermées de M. le Comte de Paris.

C'était un acte de piraterie, pour employer l'expression très forte et très juste de M. Reinach.

Et M. Reinach applaudissait, félicitait, excitait M. Floquet.

Il ne songeait guère alors à « l'honneur de l'administration » !

M. Reinach serait assurément aujourd'hui plus en droit de se plaindre des « vilénies » que M. Floquet laisse ses agents exécuter s'il avait été moins enthousiaste

des vilénies que le même M. Floquet leur faisait accomplir il y a quelques semaines.

Une note de l'Agence Havas déclare que l'indiscrétion télégraphique dont s'est plaint M. J. Reinach, directeur de la *Republique française*, ne provient d'aucun employé de l'administration.

M. Joseph Reinach a adressé la dépêche suivante à M. Adrien Hébrard, président du syndicat de la presse :

« Le ministre de l'intérieur, après s'être livré à une enquête qui a bien duré cinq minutes, fait déclarer par l'Agence Havas que son administration est étrangère à la communication de mes dernières dépêches privées au journal la *Nation*.

« Le ministère de l'intérieur étant, comme nous le savons tous, coutumier de ce genre d'indiscrétions et de ces enquêtes pour rire, je crois nécessaire de porter la question devant le syndicat de la presse. Nous avons peut-être le droit, même sous un ministère radical, de demander le secret télégraphique comme en Turquie. »

La *Nation*, de son côté, qui a publié l'indiscrétion, engage M. J. Reinach à se méfier des « bavardages des reporters avisés ».

La *Republique française* répond que ces bavardages viennent probablement du Cabinet du ministre Floquet lui-même.

LES TERRASSIERS CHEZ M. FLOQUET

Une entrevue ayant été demandée au président du Conseil par une délégation des terrassiers, celle-ci a été reçue mardi matin, à neuf heures, au ministère de l'intérieur.

Voici quelques renseignements sur cette entrevue :

« — Ce que nous réclamons, a dit l'un d'eux, c'est la simple application des prix de la série votée par le Conseil municipal de Paris, soit, en ce qui nous concerne, soixante centimes de l'heure pour les terrassiers, soixante-quinze pour les puisatiers-miniers.

« Les patrons, lorsqu'ils rédigent leurs mémoires, savent bien se faire payer ces prix pour la main-d'œuvre. Ils savent profiter de tous les avantages, de tous les retours de bâton que leur permet ce tarif officiel. Comment se fait-il qu'on tolère qu'ils comptent sur leur note un prix qu'ils n'ont pas payé à l'ouvrier ?

« Le citoyen Buisson ayant déclaré qu'il considérait le gouvernement comme responsable des odieuses brutalités de la police, M. Floquet s'en défendit vivement.

« Vous avez le droit, continua M. Floquet, de parcourir les chantiers, d'engager vos camarades à vous suivre. S'il n'y a ni menaces, ni provocations, les agents n'ont pas à intervenir. Et, si vous me prouvez qu'ils l'ont fait, je les punirai sévèrement. D'ailleurs, je vais dès aujourd'hui donner des ordres en ce sens.

« M. Buisson lui fit remarquer que cette preuve était bien difficile à établir, les ouvriers ayant toujours tort et les patrons toujours raison contre eux.

« M. Floquet promet de faire retirer des chantiers la ligne et les gendarmes dont la présence provoque continuellement les grévistes.

« Il prétend ignorer que des dragons avaient été employés à cette besogne. Il les fera retirer.

« Il donnera aussi des ordres pour que trois cantines, qui ont été fermées en dehors de tout droit, soient rouvertes.

« Enfin il laisse espérer aux délégués que la grève se terminera à la satisfaction des ouvriers par la mise en régie des travaux de l'Etat. »

Ce compte rendu, emprunté à la *Cocarde*, qui le tient d'un témoin auriculaire, diffère totalement de la note officielle que publient tous les journaux.

LES TROUBLES DE CALAIS

A la suite de plusieurs réunions anarchistes, les meneurs du mouvement gréviste sont parvenus à créer une sérieuse agitation. Il ne s'agissait de rien moins que d'incendier les monuments et les usines.

Lundi 13 août, alors que les grévistes, après quelques escarmouches avec la police, semblaient découragés, de nombreux rassemblements se sont formés de nouveau.

La police et la gendarmerie étaient impuissantes, il a fallu faire intervenir un bataillon du 8^e de ligne.

Un grand nombre d'arrestations ont été faites. Mais, naturellement, les chefs de l'émeute s'étaient empressés de mettre à l'abri leurs précieuses personnes. On n'en a pris aucun.

Les chantiers du port sont gardés par un bataillon d'artillerie de forteresse ; la police et la gendarmerie sont en permanence.

Des patrouilles de nuit ont parcouru le centre manufacturier pendant toute la nuit du 13 au 14.

Et l'on attendait, comme renfort, un escadron de dragons de Saint-Omer.

LES ÉLECTIONS DU 19 AOUT

LE VOYAGE DE M. BOULANGER

Le voyage du général Boulanger suscite d'assez vifs incidents.

A l'île-de-Ré, il a été accueilli par des sifflets fort nourris, mêlés comme toujours d'acclamations.

Une bagarre a eu lieu dans laquelle le fils du préfet de la Charente Inférieure, qui dirigeait les siffleurs, a été blessé.

Dimanche, à Rochefort, même accueil mêlé de sifflets et d'applaudissements, le tout motivant nombre de rixes et de batailles.

LES COUPS DE PISTOLET DE SAINT-JEAN-D'ANGELY

Mais c'est à Saint-Jean-d'Angely que se sont passés les faits les plus graves.

En voici le récit d'après un journal boulangiste, la *Presse* :

55 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XVII

Épilogue

Le lendemain, dès huit heures, les trois amis se rendirent ensemble chez le père du Furet qui les attendait, revêtu de ses habits du dimanche.

Le bonhomme était, à la fois, jardinier, maraîcher et pêcheur, et ces trois métiers ne l'avaient point fait riche. Il taillait les arbres à fruits et les espaliers du bourg et des châteaux des environs, il bêchait les jardins, cultivait des légumes qu'il vendait à ses voisins et tous les soirs allait tendre ses engins sur la Loire ou dans les boires voisines. Son rêve avait été longtemps d'avoir un bateau, mais il n'avait jamais pu faire assez d'économies et il avait fini par y renoncer. Il vivait modestement du produit de ses journées et habitait une petite maisonnette, à l'extrémité du bourg.

Quand M. Ducorail entra dans la maison, le père Charles et le jeune Charlot se levèrent à la fois et ôtaient respectueusement leurs casquettes.

— Bonjour, messieurs, dirent-ils, vous nous faites trop d'honneur...

— Mais non ! s'écria Beaudrillard en serrant à les briser les mains du vieux, votre fils nous a rendu tant de services pendant les mauvais jours et il a été si dévoué pour son patron et pour nous-mêmes que nous sommes heureux de venir vous le dire : vous pouvez être fier de cet enfant !

Le père Charles, très ému, ne put retenir ses larmes, surtout quand le notaire et le jeune homme joignirent leurs éloges à ceux de Symphorien.

Tout à coup, celui-ci aperçut le Furet qui souriait à son père dans un coin. Il frappa ses deux mains l'une contre l'autre.

— Sauve-toi, Furet ! s'écria-t-il, nous avons à parler à ton père et tu n'as pas besoin d'entendre ce que nous dirons.

M^e Ducorail reprit doucement :
 — Va à l'étude, mon enfant, nous nous retrouverons.

Une heure après, le sort de Charlot était réglé ; il devait être instruit par les soins des trois amis et poussé vers les études secondaires auxquelles l'appelaient son intelligence et sa sagacité. Pour l'instant, ses appointements étaient doublés et il devait travailler à l'étude, sous la direction même de M. Ducorail. Quant au père Charles, il fallut tomber à la renverse, de joie et de saisissement, quand il apprit que Beaudrillard lui donnait un bateau tout gréé et muni d'engins pour la pêche.

— Non, messieurs, non, murmurait-il, c'est trop, c'est une fortune, que voulez-vous, à mon âge, que je fasse de tout cela ?

— Eh bien, répliquait Beaudrillard, si vous ne vous servez pas du bateau, Charlot s'en servira, mais ce bateau s'appellera comme lui, le *Furet*. J'y tiens beaucoup, en souvenir de la carrière.

— Ah ! dit encore le vieux en poussant un soupir, si sa pauvre mère était là !

— Oui, elle serait heureuse et fière ; soyez-le pour elle, mon ami.

En revenant à l'étude, Beaudrillard qui marchait en avant poussa un cri de joie et s'élança au-devant d'un homme qui venait à leur rencontre.

C'était M. Lheureux, qui, après l'enterrement de M^{lle} Rosa Marival, s'était retiré chez son fermier de Brein jusqu'au jour où il fut certain qu'il pouvait, sans danger, revenir aux Sablons.

M. Lheureux raconta à ses amis, sitôt qu'ils furent rentrés à l'étude, qu'il n'était pas resté inactif pendant les trois semaines qui venaient de s'écouler. Partout il avait écrit, partout il avait fait chercher des nouvelles non-seulement de M^{me} Duparc et de Charlotte Marival, mais aussi de Beaudrillard et de Duparc, mais il n'avait rien appris sinon que plusieurs personnes s'étaient noyées et qu'il était à craindre que ses deux compagnons ne fussent au nombre des victimes. Aussi l'excellent M. Lheureux avait-il été bien

heureux d'apprendre, en arrivant aux Sablons, le retour de ses amis.

Le soir du même jour, MM. Pays et Desplats arrivèrent à leur tour, extrêmement inquiets du sort de M^{me} Duparc et de Charlotte qui avaient été pour ainsi dire confiées à leur garde et qu'ils avaient si déplorablement perdues.

Maître Ducorail, Beaudrillard et Louis les reçurent néanmoins avec joie et écoutèrent avec un vif intérêt le récit de leurs aventures et de leurs vaines recherches. MM. Pays et Desplats avaient subi le sort d'une foule d'habitants de la vallée. Pendant toute la soirée et toute la nuit du 4 juin, ils avaient partout cherché leurs compagnes, mais ils avaient été trop loin, sur la levée, jusqu'en face de Saumur, sans se douter qu'ils avaient passé à quelques pas de celles qu'ils cherchaient.

Le lendemain, ils étaient revenus, alors que M^{me} Duparc, Charlotte et Rosalie étaient déjà parties, et ils avaient comblé la brèche de la Gaspelle, puis, n'espérant plus retrouver leurs compagnes et les supposant en sûreté, ils étaient montés dans un bateau qui les avait portés de l'autre côté de la Loire, et ils avaient pris refuge à Chinon. C'est de cette ville qu'ils avaient vainement adressé des lettres à leurs amis et à leurs familles ; ils avaient dû, eux aussi, attendre la fin de l'inondation pour revenir à leurs foyers, d'abord, puis, aux Sablons.

« A peine sommes-nous entrés dans la ville que le tapage commence. Des bandes d'individus qui n'appartiennent pas au pays commencent l'air connu des sifflets à roulettes et hurlent : « Vive Lair ! A bas Boulanger ! »

» Les cinq brigades de gendarmerie sont là sous le commandement d'un lieutenant qui protège ouvertement les siffleurs et se conduit avec une brutalité révoltante. Il dégage à un moment si violemment qu'il jette à terre avec son sabre le képi d'un de ses gendarmes et le blesse.

» Malgré les sifflets et les cris, nous arrivions à peu près sans encombre à l'endroit où le général devait recevoir ses amis, lorsque tout à coup les opportunistes ont tenté leur coup.

» Ils ont d'abord essayé d'isoler notre voiture, en arrêtant, sous prétexte de rattacher le collier d'un cheval, toutes celles pleines de nos amis qui nous suivaient.

» Tout à coup il se produit dans la foule un grand mouvement.

» Nous sommes littéralement chargés par les opportunistes.

» Un de nos amis, M. Raparau, ancien sous-officier décoré de la médaille militaire et de la médaille de sauvetage, qui marche à côté de notre voiture, s'élance sur la foule et au même instant cinq coups de revolver retentissent.

» C'est un individu nommé Perrin, professeur de dessin au collège de Saint-Jean d'Angély, un des amis les plus intimes de M. Lair, qui a tiré.

» En voyant le revolver braqué sur la voiture du général, M. Raparau s'est élancé sur Perrin, mais il n'a pu l'empêcher de tirer, il n'a pu que détourner l'arme. Le cheval d'une des voitures a été atteint à l'épaule et deux paysans ont été blessés.

» Notre ami Raparau, en roulant à terre avec Perrin a été également gravement atteint derrière la tête par un coup de canne plombée qui lui a ouvert le crâne.

» On le voit, le guet-apens a été bien organisé.

» Malgré sa blessure, Raparau se lève et vient, tout ensanglanté, se replacer près de la voiture du général.

» Dès le matin, dans tous les cafés, les partisans de M. Lair, ses amis les plus intimes disaient qu'ils recevraient le général Boulanger à coups de revolver.

» Il y a lieu d'espérer que les blessures des paysans ne sont pas graves.

» Quant à l'état de notre ami M. Raparau, il est aussi satisfaisant que possible. Les balles de revolver ne l'ont pas atteint, mais il a reçu sur la tête un formidable coup de canne plombée.

» Sans l'intervention des gendarmes, le sieur Perrin eût été écharpé par la foule. »

ÉTRANGER

LA DÉMISSION DU MARÉCHAL DE MOLTKE.

Le maréchal de Moltke a donné sa démission de chef de l'état-major allemand. Le vieux soldat reste chef honoraire du

La journée tout entière s'acheva dans ces récits et dans ceux que durent faire à leur tour Symphorien et Duparc, mais le soir un plan de campagne fut dressé pour retrouver M^{me} Duparc et Charlotte.

Il fut convenu que MM. Pays et Desplats remonteraient vers Tours en s'arrêtant au passage dans toutes les communes riveraines du fleuve, que Lheureux et Beaudrillard franchiraient la Loire et dirigeraient leurs recherches sur la rive gauche en face des Sablons, que Duparc se rendrait vers Saumur en longeant la levée, et qu'enfin M^{re} Ducorail, obligé de rester à son étude, recevrait chaque jour et centraliserait les renseignements qu'on lui enverrait. En même temps, de nouvelles dépêches et de nouvelles lettres furent expédiées de tous côtés.

Le lendemain matin, les cinq amis déjeunèrent ensemble et se séparèrent ensuite pour prendre les directions indiquées. Louis Duparc était de plus en plus ému ; tous ces préparatifs, toutes ces dispositions, toutes ces recherches aiguës ses préoccupations et lui faisaient craindre, en dépit des assurances que Lheureux lui prodiguait, de ne jamais revoir sa mère et sa fiancée.

Enfin, vers deux heures, demeuré seul, le jeune homme prit congé de M^{re} Ducorail et partit pour la levée.

Il marchait vite, malgré la chaleur, et, en quelque sorte à son insu, il repassait par tous les lieux

grand état-major, dont les fonctions actives seront remplies par le général comte Waldersee. Le maréchal de Moltke, dit la *Post*, continuera à présider la commission de défense du pays, mais si la guerre venait à éclater, le maréchal de Moltke prendrait la direction effective du grand état-major allemand et dirigerait lui-même les opérations des armées allemandes. L'empereur Guillaume II a déclaré expressément que le feld-maréchal continuerait d'être en relations avec l'état-major général allemand et conserverait ses appartements à l'hôtel ou siège cet état-major.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Courses de Saumur

2^e jour, mardi 14 août

Vingt minutes avant la première course, les voitures semblaient peu nombreuses, les tribunes peu garnies, les spectateurs à pied clair-semés. Dès que la cloche a sonné, l'aspect a paru se transformer. L'espace réservé aux voitures est devenu trop étroit ; elles se rangent beaucoup plus nombreuses que dimanche, sur quatre files ; les tribunes s'émaillent des plus brillantes toilettes, celle du centre reçoit la plupart des notabilités et des dames qui assistaient la veille au carrousel. Autour de la lice, la foule devient compacte ; elle semble affecter les tournants, ce qui est toujours dangereux, les chevaux se dérobant le plus souvent à cette partie du parcours. Maintes fois déjà, il y a eu des accidents, mais ils ne servent pas de leçons.

Tout le monde est à son poste, les regards sont tournés du côté du poteau du départ, où l'on aperçoit quatre concurrents déjà en ligne pour la première course.

1^{er} Prix de la Société d'Encouragement (3^e série), 3,000 fr., la moitié des entrées au second. Distance, 2,000 mètres.

La chance reste incertaine ; les parieurs sont fort hésitants. Les quatre rivaux sont botte à botte. Les deux tiers du parcours effectués, les forces relatives se montrent. *Argyr* (54 kil.), au baron de Soubeyron, prend la tête qu'il conserve jusqu'au poteau d'arrivée, suivie de très près de *Lucifer* (54 kil. également), à M. Ledat.

Les autres concurrents étaient *Cythere*, à M. A. Lupin, et *Indiscret*, à M. G. Mallet.

2^e Prix du chemin de fer de l'Etat (poule de hacks, course de haies), 500 fr. ajoutés à une poule de 100 fr. Le second reçoit 200 fr. sur les entrées, après que le troisième a retiré la sienne. Distance, 2,500 mètres et six haies environ.

Cinq partants pour cette course : *Rosa* (78 kil.), *Quémendeur*, *Analogie*, *Horizon II* et *Master-Mac-Grath*, ces quatre derniers portant 75 kil.

Le vainqueur de dimanche, *Quémendeur*, que monte M. d'Apchier, a longtemps laissé penser qu'il soutiendrait sa vieille réputation et qu'il remporterait un nouveau succès ;

où il avait passé le matin du 4 juin. C'est ainsi qu'il revit la rue, le petit chemin et le buisson où il avait failli périr ; à ces souvenirs, son cœur se serrait et il lui semblait apercevoir sa fiancée, l'appelant à son secours !

Il parvint ainsi au sentier des Moulineaux et le gravit rapidement. L'inondation avait partout laissé ses traces : ici des arbres déracinés, là des racines, des monticules de sable, des dépôts de boue jaunâtre, des limons à demi deséchés et collés aux ronces du chemin ou aux feuilles des chênes. Partout aussi les paysans travaillaient, débarrassaient le sol : le labouraient, semaient à nouveau de menus grains. L'activité de l'homme rendait peu à peu à la terre l'aspect si riant qu'elle avait autrefois et le beau soleil de juillet fécondait de nouveaux germes.

Profondément absorbé dans ses pensées, Louis marchait dans la direction de Chouzé-sur-Loire où il avait l'intention de prendre soigneusement des renseignements. Il était convaincu que sa mère et sa fiancée, n'ayant pu remonter vers Tours, avaient dû gagner Saumur et chercher un abri dans les environs de cette ville.

(A suivre.)

mais, à la dernière haie, *Rosa*, montée par M. de Vésian, a passé devant et arrive première ; *Quémendeur* second, *Master-Mac-Grath* troisième.

3^e Prix de Saumur (handicap), 2,000 fr. pour chevaux de trois ans et au-dessus. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance, 2,500 mètres environ.

Le prix de la ville de Saumur fournit une course très intéressante. *Anachorète*, qui a déjà été vainqueur dimanche, tient longtemps la tête, que lui disputent très sérieusement *Rigolette II*, à M. le comte de la Boullaye, *Saint-Antoine*, à M. E. Cutter, et *La Huppe*, au prince japonais Kan-In.

Rigolette et *Saint-Antoine* se dérobent, la course continue fort belle entre *La Huppe* et *Anachorète*. *La Huppe* gagne d'une longueur sur son rival. Le prince japonais est tout fier de ce brillant succès.

4^e Prix du C^o d'Aure (steeple-chase handicap), un objet d'art et un panier de vin de Champagne, pour MM. les sous-maîtres de l'Ecole de cavalerie, montant des chevaux de l'Ecole. Distance, 3,000 mètres.

Cette course promettait d'être très brillante. Sept chevaux étaient partis et marchaient presque de front. Bientôt on les a vu s'égrener. Les uns tombaient sur les cordes qui n'avaient pas été renversées, les autres se dérobaient. Enfin, *Starter*, monté par M. Communal, maréchal des logis chef de manège, est arrivé premier, suivi de près de *Touriste*, monté par M. de la Chaise, maréchal des logis de manège.

A cette course, le sieur Hay, ouvrier chez M. Lemaire, entrepreneur des tribunes, a reçu un coup de pied de cheval dans la poitrine, au moment où il détachait la corde de la lice, laquelle lui a violemment frappé le visage. Cet accident n'aura pas de suites aussi graves qu'on le redoutait de prime-abord. Il a reçu les premiers soins de M. le docteur Besnard. Puis il a été emmené à l'hospice de Saumur.

5^e Steeple-chase militaire (2^e série), un objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. Distance, 3,000 mètres environ.

Cinq au départ. C'est *Cotillon* (77 kil.), que conduit M. de Saint-Martin, *La Folie* (77 kil.), confiée à M. de la Falaise, *Salvata* (77 kil.) avec M. Bédouin, *Sentiment*, monté par M. de Fourlou, *Breworth* (82 kil.) monté par M. Ricaud, et *Bérenère* (80 kil.) par M. Collard.

Dès le premier tournant, *La Folie* se jette follement de côté, entraîne *Salvata*, et leurs cavaliers sont dans l'impossibilité de les ramener sur la piste.

Les trois autres poursuivent la course sur la même ligne. Au second passage de la banquette, *Bérenère* fait une chute, et son cavalier, précipité sur le sol, est assez sérieusement contusionné ; cependant il peut regagner à pied le pesage, soutenu par ses camarades. Il a reçu un premier pansement sur place et a été conduit dans une voiture à l'hôpital militaire.

Breworth arrive premier et *Cotillon* second.

6^e Prix du Conseil général (steeple-chase handicap), 2,000 fr., pour tous chevaux nés et élevés en France. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. Distance, 4,000 mètres et vingt obstacles environ.

Pour cette course, il y a eu 12 engagements, et deux seulement se sont présentés au départ : *Bergerac*, à M. de la Ville-Leroux (69 kil.), montée par M. Morgon, écuyer à l'Ecole de cavalerie, et *Olage*, (63 kil.), à M. Andrews, monté par Thom.

De l'avis unanime, cette course a été la plus palpitante d'intérêt. Les deux coureurs rivalisaient d'habileté ; ils ont franchi tous les obstacles avec la plus grande assurance. *Bergerac* est arrivé premier, gagnant de deux longueurs sur *Olage*.

7^e Steeple-chase militaire (1^{re} série), un objet d'art, pour officiers en activité de service. Distance, 3,000 mètres environ (parcours spécial).

Quatre partants : *Castille*, *Pékin*, *Réservation* et *Bienfaisante*, montés par MM. de Rouillé, Forqueray, Dinet et Pascal, tous officiers-élèves. Quelle admirable course, comme elle est habilement menée ! Le parcours se fait sans précipitation et cependant à une allure vigoureuse.

Longtemps *Pékin* et *Réservation* luttent botte à botte ; mais *Bienfaisante* distance *Réservation*.

Pékin arrive premier, *Réservation* seconde, *Castille* troisième.

Pékin et *Castille* portaient 85 kil., *Réservation* et *Bienfaisante* 80 kil.

8^e Le prix de consolation (steeple-chase), 1,000 fr. pour chevaux n'ayant pas gagné de prix aux courses de Saumur, réunit deux concurrents : *Noyelles*, à M. G. Guinebert, et *Lochbuy*, à M. de la Ville-Leroux, monté par M. Morgon, déjà vainqueur dans la 6^e course.

Le parcours était de 3,000 mètres avec douze obstacles et deux fois la fameuse banquette irlandaise. La lutte a été des plus vives : *Lochbuy* gagne, grâce à son incomparable ardeur à franchir les obstacles, car *Noyelles* est douée d'une vitesse supérieure.

La fête hippique est terminée. La foule a hâte de gagner la sortie, les équipages s'ébranlent. C'est que le temps, qui s'était montré si favorable jusqu'ici, s'est tout à coup chargé de gros nuages noirs. Un orage est à l'horizon et le vent du sud-ouest le pousse à toute vitesse. Il n'a cependant pas été aussi rapide qu'on le supposait ; chacun a pu regagner son abri, une forte averse n'a commencé à tomber que plus d'une heure après la dernière course.

Tous les étrangers ont été ravis du site du Bray et ont remercié M. le général Danloux d'avoir appuyé la demande de la commission des courses pour que nos fêtes, impossibles cette année sur l'hippodrome de Yverains inondé, se fissent sur le Bray. C'est une ressource que bien d'autres localités ne pourraient offrir à une société dans l'embaras. Les commissaires ont droit également à la reconnaissance de tous pour leur persévérance à surmonter les obstacles qui semblaient conspirer cette année contre nos fêtes.

LE FEU D'ARTIFICE

Le soir, après une nouvelle averse, l'administration a fait tirer le feu d'artifice. L'humidité n'avait pas eu le temps de traverser les cartons, les pièces n'ont rien perdu de leur éclat, la principale surtout, deux chevaux de courses, a parfaitement réussi à la satisfaction du public qui encombra la place et de M. Lardé, l'artificier.

Le bouquet était tiré avant neuf heures et demie.

Aux fêtes hippiques a succédé la fête nationale du pays, la Notre-Dame d'août, comme disaient jadis et répètent encore aujourd'hui les populations de l'Anjou, du Poitou et de la Touraine, fête essentiellement saumuroise et que nos pères ont célébrée depuis plus de trois siècles dans les sentiments de la foi la plus vive.

A en juger par l'affluence de pèlerins qui se sont rendus hier au sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers, les petits-fils n'ont point dégénéré de leurs aïeux. La génération actuelle, frappée des calamités qui l'accablent et du péril social qu'on ne peut nier, allait hier invoquer la Mère de Dieu pour qu'elle nous obtienne des temps meilleurs.

TIR AUX PIGEONS DE SAUMUR 15 août

1^{er} Prix, M. René Perreau (6 sur 7).
2^e Prix, M. Auguste Laroche.
3^e Prix, M. Moisant.

Dans la nuit de mardi à mercredi, un nouvel orage a passé sur Saumur, et hier, vers 9 heures 1/2 du matin, un troisième, plus fort que les précédents, avec violents coups de tonnerre, est venu troubler les fidèles qui se rendaient à Notre-Dame des Ardilliers et à Notre-Dame de Nantilly.

Hier, vers trois heures après midi, M. Guesche, sellier, rue Saint-Nicolas, revenait en voiture avec plusieurs dames par la route de la Ronde. Arrivé devant l'octroi de la Croix-Verte, le cheval, qui semblait aller avec peine depuis quelque temps, s'est abattu. M. Guesche est descendu aussitôt pour lui aider à se relever, mais il a constaté que l'animal était mort.

Cet accident n'a eu aucune conséquence pour les voyageurs.

Un détachement du 2^e pontonniers, se rendant de Poitiers à Angers, a fait séjour à Saumur au commencement de cette semaine.

La fanfare du régiment a donné un joli concert mardi soir, de 4 à 5 heures, place du Champ-de-Foire, au moment où

les courses avaient lieu sur l'hippodrome du Bray.

Demain vendredi logeront à Saumur : 2 officiers et 95 hommes du 135^e de ligne ; 3 officiers et 140 hommes du 2^e pontonniers.

Lundi 20 août, logeront à Saumur 17 officiers, 408 hommes et 37 chevaux du 2^e pontonniers.

Enfin, les samedi 25 et dimanche 26 août, 5 officiers, 160 hommes et 6 chevaux du même régiment séjourneront à Saumur, quartiers Saint-Nicolas et des Ponts.

Union Saumuroise

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE, DE TIR ET D'ESCRIME

Dimanche 19 août 1883

De 8 heures à 11 heures 1/2 du matin, au Stand de l'École de cavalerie ; suite du concours public de tir au fusil Gras à 200 mètres et au revolver d'ordonnance à 30 mètres ; suite du Championnat de France.

De 1 heure 1/2 à 2 heures 1/2 du soir, au siège de la Société, rue des Boires ; suite du concours de tir réduit à 25 mètres, du tir à la carabine Flobert 6^m à 12 mètres, et au pistolet de combat à 12 mètres.

Le Stand de la rue des Boires sera également public pour les concours, les jeudi 16 et samedi 18 août, de 2 heures à 4 heures du soir.

Le Président, G. DOUSSAIN.

CLASSE DE 1883

Le ministre de la guerre a fixé comme il suit les dates de renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe 1883 appartenant aux corps de troupes et services stationnés en France, en Algérie et en Tunisie :

Le 12 septembre

Pour les corps de troupes qui ne prennent pas part aux manœuvres d'automne ou qui n'exécutent que des exercices de garnison.

Le 3^e jour

Après celui de leur retour dans leur garnison, pour les troupes qui prennent part aux manœuvres d'automne.

Une partie du contingent de la classe 1884 sera également renvoyée en congé aux dates indiquées ci-dessus, en attendant le passage de cette classe dans la réserve.

Des instructions ultérieures détermineront, pour chaque corps de troupe, le nombre d'hommes qui devront être ainsi libérés par anticipation.

Le ministre de la guerre a décidé, d'autre part, que l'incorporation du contingent de la classe 1887 se fera à la date moyenne du 7 novembre, à l'exception des jeunes soldats attribués à la cavalerie, qui seront appelés le 3 octobre.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 20 août courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

POITIERS. — Trois personnes brûlées. — Samedi, vers 4 heures de l'après-midi, un bien malheureux accident s'est produit dans le magasin d'éclairage de M. Bridonneau, rue de la Lamproie.

M^{me} Bridonneau, ayant voulu remplir un petit fourneau à alcool, qu'elle croyait entièrement éteint, une explosion se produisit, brisant les vitres et mettant le feu aux vêtements de cette dame sur laquelle avait rejoint le liquide enflammé.

M^{me} Bridonneau, effrayée, se précipita dans la rue pour se réfugier chez un voisin, M. Lecomte, horloger. A ce moment, deux dames, artistes du Concert Parisien, et dont nous regrettons de ne pas connaître les noms, attirées par les cris perçants que poussait M^{me} Bridonneau, et voyant le danger que courait la malheureuse femme, se précipitèrent à son secours. L'une d'elles, afin de préserver la figure et les cheveux, la saisit et lui cacha la tête dans ses jupons.

Malheureusement, dans le premier ins-

tant d'effroi, et par un mouvement instinctif, M^{me} Bridonneau s'était caché la tête dans ses mains, sans réfléchir que la gauche brûloit, de sorte que le visage a été également atteint sur une assez large étendue.

Tous les voisins étaient également accourus et M. Béjaud, doreur, n'écouterait que son courage, se jeta sur la malheureuse victime, lui arracha ses vêtements, mais en se faisant de cruelles brûlures à la main gauche.

M. Arfeuille, directeur de la Pharmacie Centrale, qu'on était allé chercher, accourut aussitôt et fit les premiers pansements en attendant l'arrivée du docteur de la Bâte, immédiatement prévenu.

Nous avons fait prendre lundi matin des nouvelles de M^{me} Bridonneau. Les souffrances sont très vives, surtout celles de la main qui est très enflée. Quant à M. Béjaud, ses brûlures le retiendront inactif pendant une quinzaine de jours.

La bonne de M^{me} Bridonneau qui avait également été atteinte par l'alcool enflammé, n'a heureusement qu'une légère brûlure à la main.

On ne saurait trop louer dans cette circonstance le courage et le dévouement des deux dames du Concert Parisien et de M. Béjaud.

L'éclairage électrique à Poitiers. — Nous apprenons que la création d'une usine pour la production de la lumière électrique à Poitiers est chose décidée, et que les travaux, qui vont être prochainement commencés, seront poussés activement.

Le nombre des abonnés est déjà considérable.

Les personnes qui désirent profiter des avantages incontestables qu'offre ce nouveau système d'éclairage et qui voudraient, ou des renseignements, ou prendre un abonnement, peuvent remettre leur carte ou leur demande à l'adresse de M. Léon Dupin, hôtel des Trois-Piliers, à Poitiers.

M. Dupin, d'ailleurs, n'est pas un inconnu dans notre département.

Après avoir doté nos populations rurales des machines agricoles, il va installer dans notre ville un éclairage que toutes les villes de France envient. (Journal de la Vienne.)

CRISE OUVRIÈRE A NANTES

Le 10 août, vers deux heures après midi, un rassemblement d'un millier d'ouvriers sans travail se formait sur la prairie de Mauves. Ils avaient été convoqués verbalement à l'effet de s'entendre pour l'amélioration de leur situation. Deux ou trois orateurs ont pris la parole et une manifestation devant l'Hôtel-de-Ville fut décidée.

Le cortège a parcouru plusieurs rues sans faire aucun bruit et, parvenu devant la mairie, en demanda l'entrée. Le brigadier-chef des sergents de ville déclara que M. Le Romain, adjoint, remplaçant M. Guibourg, recevrait les délégués. Ceux-ci, étant entrés dans le cabinet du maire, exposèrent leur situation et ressortirent bientôt, accompagnés de MM. Le Romain, Linyer et Dubochet.

On fit former le cercle et l'un des délégués rapporta à ses camarades le résultat de l'entrevue. L'administration s'engage à s'occuper, dans le plus bref délai, des perçees qui sont à l'étude, et de l'achèvement des bâtiments municipaux. Elle cherchera à faire obtenir des travaux aux Chantiers de la Loire et obligera les propriétaires, qui ont obtenu des sursis pour le rachat de leurs maisons, à s'en occuper sans retard. Enfin, des secours seront distribués aux ouvriers nécessiteux.

Tout s'est passé avec un calme parfait, selon la recommandation des délégués qui avaient dit : « Pas de tapage ; que ceux qui veulent en faire s'en aillent. »

Dès samedi, l'administration a mis les propriétaires en demeure de faire exécuter les travaux imposés par les règlements municipaux.

LES PUPILLES DE LA MARINE

Le samedi 4 août, à la Villeneuve, de Brest, a eu lieu la distribution des prix à l'école des pupilles de la Marine. Le capitaine de vaisseau en retraite Mathieu, qui présidait, a prononcé un discours, dont voici quelques passages bien dignes d'être lus et répétés :

« Quel est le but du département de la marine en vous réunissant à la Villeneuve ? Il veut vous donner le pain du corps et de

l'âme : il veut donner aux enfants de la grande famille maritime les moyens de s'instruire et de devenir, non-seulement de bons Français, mais encore des fils capables de soutenir leurs parents dans leur vieillesse.

« Vous êtes, chers enfants, bien nourris, bien vêtus, bien soignés par un médecin bienveillant, M. Bonte. Voilà pour le pain du corps ; voilà qui assure votre santé.

« Pour votre âme, l'âme de l'enfance est si délicate, la merine l'a confiée à un bon aumônier, M. l'abbé Peltan, qui vous a si parfaitement instruits dans la religion de vos familles, que M^{re} l'évêque de Quimper, après vous avoir confirmés, a trouvé dans son cœur des trésors d'éloges à vous adresser. En outre, elle vous a donné, pour vous servir de mères, les Sœurs de la Sagesse, dont le dévouement est bien connu de nos marins, car ce sont elles qui les soignent dans nos hôpitaux et qui élèvent les enfants dans les salles d'asile de la marine. Vous les rencontrerez partout où il y aura une œuvre sublime à accomplir. Aimez les et vénérez-les, chers enfants...

« Profitez donc, chers enfants, des avantages qui vous sont accordés si libéralement ! Travaillez pour Dieu, votre famille et la patrie ! Devenez des hommes dignes de la République française !..... »

On voit que la Marine ne se sent pas du tout gênée par la manie laïcisante.

Pendant la distribution des récompenses, au moment où le jeune Le Cogvic vient recevoir un prix, le président se lève et prenant l'enfant par la main, il s'exprime en ces termes :

« Mesdames, M. l'instituteur-chef appelle le jeune Le Cogvic pour le récompenser de son travail. Permettez-moi de vous le présenter sous un autre jour.

« En juin dernier, le pupille Appriou tombe dans l'anse de la Villeneuve et court un grand danger. Le Cogvic, âgé de 13 ans, n'écouterait que son courage, se jette à l'eau pour porter secours à son camarade, qui ne sait pas nager. Cette belle action a été récompensée par un témoignage de satisfaction, que lui a décerné M. le vice-amiral Duburquois, préfet maritime. Je suis convaincu qu'en pareille circonstance, tous nos pupilles imiteront leur camarade. »

Ces paroles sont suivies d'applaudissements frénétiques, auxquels nous voulons faire écho.

Des bruits malveillants, répandus dans la commune de Saint-Lambert-des-levées et pouvant porter atteinte à l'honneur et à la considération de M. Louis CORNILLEAU, ont été reconnus absolument faux après enquête faite par la justice. Si ces bruits persistaient, M. CORNILLEAU en poursuivrait les auteurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 14 août.

Les tendances du marché sont toujours excellentes. Malgré la stagnation des affaires, conséquence naturelle des vacances, les cours des rentes sont bien tenus. Le 3 0/0 s'est négocié à 83.82 ; le 4 1/2 0/0 à fait 105.60.

L'action estampillée du Crédit Foncier se maintient à 1.363. Les obligations foncières et communales de cet établissement de crédit ont toujours un bon mouvement d'affaires. Ces valeurs jouissent de la faveur de l'épargne et des capitalistes qui les recherchent avec juste raison comme placement de premier ordre.

La Société Générale s'est avancée de 10 francs à 470. Cet établissement de crédit poursuit sans bruit son travail de participations financières heureusement et prudemment choisies.

Les Dépôts et Comptes courants gardent ferme leur cours de 602.

La Banque d'Escompte est en hausse à 490.

L'action de Panama a coté en clôture 272.

La Banque de Paris et des Pays-Bas fait 795. On sait que l'émission des Chemins de fer Argentins a été un très grand succès pour cet établissement.

La Compagnie Transatlantique termine à 526.25. On sait que la Société des Ardoisières de la Forêt, à Combrée (Maine-et-Loire), ne pouvant plus suffire aux exigences d'une clientèle de plus en plus nombreuse, a décidé de refaire son matériel d'exploitation, d'augmenter considérablement son matériel, de creuser un troisième puits. C'est à ces développements indispensables que sera consacré le produit de l'émission de 5,000 obligations que nous avons annoncées. L'obligation de 250 francs est émise à 237.50 et rapporte 6 0/0 par an. Les souscriptions sont reçues au siège social et à la Banque Chaumier à Paris.

Les Chemins de fer Economiques 3 0/0 ont des demandes à 360.

Le marché des actions de nos chemins de fer est bien tenu. Les obligations sont très demandées.

TRIBUNAUX

LES MAIRES FRAUDEURS

Il semble vraiment que la fraude électorale soit à l'ordre du jour.

Le maire de la petite commune d'Ardillières (Charente-Inférieure) avait été pris, le 6 mai dernier, en flagrant délit de substitution de bulletins.

Sept électeurs signèrent aussitôt une protestation qu'ils envoyèrent à la préfecture, et le procureur de la République, pris d'un beau zèle, poursuivit d'office le magistrat municipal ; mais le juge d'instruction rendit une ordonnance de non-lieu. Inutile de dire que le maire est un bon républicain.

Tout eût été pour le mieux pour lui, s'il avait eu la modestie de se contenter de ce succès... officiel ; mais il a voulu plus et a poursuivi devant les tribunaux, pour dénonciation calomnieuse, les sept protestataires, qui, somme toute, n'avaient fait qu'user de leur droit.

Ils ont été défendus par M^{re} Jolibois, Georges Roche, députés, et Rugean, avocat à Rochefort.

Le procureur de la République soutient l'accusation, et lui qui, il y a deux mois, poursuivait le maire d'Ardillières, se constitue son plus énergique défenseur. Tous les témoins ayant déclaré que le maire, sommé d'ouvrir la main dans laquelle il tenait du papier, s'y était refusé, le procureur de la République explique ainsi cette résistance :

« C'était la dignité ; c'était le cri de la conscience outragée... M. le maire étant un grand fumeur, le papier qu'il serrait dans sa main devait servir à allumer sa pipe. »

Il paraît que ces paroles ont provoqué dans l'auditoire une bruyante hilarité ; — nous le croyons sans peine. A coup sûr, M. le procureur de la République rendait plus service au maire d'Ardillières en le poursuivant qu'en le défendant.

Le tribunal ne s'est pas laissé convaincre par l'explication du papier à cigarettes, et en acquittant tous ceux qui avaient dénoncé leur maire, il a clairement montré quel était pour lui le vrai coupable.

LA RESPONSABILITÉ A L'ÉGARD DES NOURRISES

La neuvième chambre correctionnelle de la Seine vient de rendre une décision des plus pratiques sur un sujet bien délicat.

Les époux Baisse avaient confié à une nourrice, la femme Merrière, leur petite fille, atteinte d'une maladie contagieuse. Ils le savaient et n'avaient point prévenu la nourrice.

L'enfant lui a naturellement communiqué la terrible maladie dont elle était atteinte, et, à son tour, l'enfant de la femme Merrière l'a gagnée de sa mère. Les époux Baisse ont été poursuivis à raison de ce fait devant le tribunal, et le substitut a demandé aux juges d'assimiler ce fait aux coups et blessures prévus par les articles 319 et 320 du Code pénal.

Il a été fait droit à ces conclusions et les époux Baisse ont été condamnés à 400 fr. d'amende et 2,000 fr. de dommages-intérêts envers la nourrice et sa fille.

Il est à noter que la même chambre du Tribunal, en mars 1884, avait, dans une affaire analogue, jugé le contraire.

Plus de mécontents. — Chez Tourez (Charente), le 8 mai 1887. — Je souffrais depuis un an de coliques et d'échauffement ; je suis très content de vos Pilules Suisses ; veuillez m'en envoyer encore une boîte à 1 fr. 50. Nicolas Charet. Signature légalisée. — A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEUX, Successeur.

LESSIVE PHÉNIX

Indispensable dans tous les ménages.
Le paquet de 4 kilog., 6 fr. 40

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, tignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Terrefort, Commune de Bagneux, Avec 2 hectares 20 ares 60 centiares de terre et vigne en plein rapport, y attenant. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, Rue de Bordeaux, n° 32. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE BELLE MAISON

Avec Cour et grand Jardin, A l'entrée du Pont-Foucard, Occupée par M^{me} JAVELLE et autres. S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

Un JEUNE HOMME connaissant le service demande une place de valet de chambre.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer MAISON

Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 26. S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Cabinet de M. LANGLOIS, expert-comptable à Saumur.

A CÉDER PRÉSENTEMENT

1° Fonds de Boulangerie, dont l'un avec l'immeuble dans lequel il s'exploite; 2° Grand Café; 3° Bonne Pharmacie; 4° Magasins de Confection et de Nouveautés; 5° Magasin de Chaussures (affaires exceptionnelles); 6° Etablissement de Bains et d'Hydrothérapie; 7° Photographie, etc., etc. Choix de Propriétés de produit et d'agrément.

DEMANDE D'EMPLOYÉ. — M. Langlois, expert, demande un employé au courant des opérations géométriques. — Pressé. — Se présenter.

TRÈS VASTE MAISON A LOUER PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur. Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

A VENDRE

Une CHARRETTE en bon état, pouvant se transformer à volonté et servir comme tombereau et pour le transport des fourrages.

S'adresser à M. GIRARD, expert à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT, bien dressé, 2 ans. S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

A LOUER PRÉSENTEMENT

GRAND GRÉNIER Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Grise.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Bicyclette Peugeot, 400 f. au comptant; Tricycle Peugeot, 500 f. au comptant, ou au tarif avec toutes facilités de paiement suivant références; Bicycle occasion, 150 fr.; Accessoires pour bicyclettes et tricycles.

M^{lle} BLIARD a l'honneur les dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{me} FONGEAU, couturière, Grand'Rue, n° 57, dont elle était première ouvrière.



SAVON MARBRÉ 1^{er} BEAU SANS FRAUDE SAVON BLANC
1^{re} qualité garanti pur à 60 0/0 d'huile
LE TIGRE

CHAUVET & C^{ie} — MARSEILLE
Spécialité du Savon « NORMAL ». Seul produit extra pur GARANTI SANS AUCUNE ADDITION D'EAU.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.
Un employé spécialiste, s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25		12 50	7 55	11 25			
Chartres	6		9 6	9 33	2 53	9 44	1 33			
Chât.-d-Loir.	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28	4 49			
Noyant-Méon.	11 29		12 54	3 9	7 38	1 13	5 11			
Linières-Bou-Verdun	11 39			3 21	7 47		6 2			
Vernantes	11 43			3 26	7 49		6 13			
Blou	12 5			3 48	8 11		6 23			
Vivy	12 15			3 59	8 20		6 31			
SAUMUR (Orl.) (arr.)	12 27		1 29	4 10	8 30	1 48	6 42			
(Orl.) (départ.)	12 33		1 36	4 16	8 34	1 54	6 53			
Nantilly (arr.)	12 41			4 24	8 41		7			
SAUMUR (Etat) (arr.)	12 41			4 36	8 51		7 11			
(Etat) (départ.)		8 31	10 37		4 13	8 30		6 50		
Nantilly (départ.)		8 37	10 44		4 15	8 33		7 3		
Chacé-Varr.		8 48	10 52		4 31	8 49		7 9		
Brézé s.-Cyr.		9 2	11		4 39	8 56		7 17		
Montreuil		9 19	11 24		4 27	8 59		8 22	7 29	
Thouars		11 57	2 34	5 33	9 38	2 14	8			
Niort		3 58	4 24	7 59	4 33	10 27				
Saintes			6 28	11 05		6 14	2 3			
Bordeaux			9 49	3 36		9 02	4 54			

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15		8 20					
Saintes					7 15	8 48		11 39		6 26		
Niort					9 32	10 20		2 5	5 30	8 10		
Thouars					12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59		
Montreuil	9 35	6 38			12 59		2 03	4 55	9 06	10 31		
Brézé s.-Cyr.	9 55	7 18					2 38	5 18	9 41			
Chacé-Varr.	10 07	7 27					2 46	5 22	9 49			
Nantilly (arr.)	10 13	7 34					2 51	5 21	9 55			
SAUMUR (Etat) (arr.)	10 23	7 45			Mixte matin		3 02	5 42	10 03			
(Etat) (départ.)		7 25	11 25				3 41	5 20				
Nantilly (départ.)		7 38	11 36				3 53	5 33				
SAUMUR (Orl.) (arr.)	7 47	11 44	1 29		3 01	5 41			10 58			
(Orl.) (départ.)		7 57	11 54	1 37	3 05	5 45			11 5			
Vivy		8 10	12 09		3 17	5 57						
Blou		8 19	12 18		3 26	6 06						
Vernantes		8 32	12 33		3 39	6 19						
Linières-Bou-Verdun		8 45	12 46		3 51	6 30						
Noyant-Méon.		8 59	1	2 12	4 04	6 42			11 42			
Chât.-d-Loir.		10 7	2 15	2 53	5 09	7 48			12 24			
Chartres		2 50		5 51	9 37	12 4			3 22			
Paris		5 25		8	11 50	2 27			5 10			

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Directe		Omn.		Expr.		Omn.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55				6 10	8 40	12 07		3 10	7 35		
Angers		2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 35	8 53				
La Ménitrie		2 52	7 10	9 09	11 58	3 42	6 16	10 01				
Les Rosiers			7 19	9 17	12 07	3 52	6 25					
St-Clément			7 26		12 14	3 59	6 32					
St-Martin			7 33		12 21	4 07	6 39					
Saumur (a)			7 33		12 21	4 07	6 39					
(a) (départ.)			3 27	7 53	9 37	12 38	3 31	7	10 30			
Varennes				8 05	9 48	12 51	4 45	7 13				
Port-Boulet				8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 40			
Langeais				8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 18			
Tours				9 42	11 05	2 23	6 35	8 51	11 48			
Paris				10 39		3 06	8	3 35	4 01	5 07		

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.		Omn.		Expr.		Omn.		Directe	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris	8 35	9 46			11 25	12 45	10 40	6 25	12 20			
Tours		1 23	5 1	7 15	11 35	2 03	5 25	8 42				
Langeais		2 13	5 43	8	12 13	2 49	6 08	9 24				
Port-Boulet		2 38	6 30	8 39	12 46	3 09	6 43	10 11				
Varennes			6 32	8 51	12 57		7 06	10 20				
Saumur (a)			2 57	6 45	9 04	1 08	3 24	7 14	10 43			
(a) (départ.)			3 03	6 52	9 12	1 13	3 29	7 17				
St-Martin				7 06	9 26	1 25		7 34				
St-Clément				7 13	9 33	1 31		7 41				
Les Rosiers				7 21	9 41	1 38		7 50				
La Ménitrie				7 28	9 52	1 48		8 04				
Angers				7 37	10 01	2 00		8 13				
Nantes				5 55	8 21	1 51	5 38	8 04	11 06			

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	matin		soir		matin		soir	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	5 30	4 19	7 20		La Flèche	7 15	10 23	9 23
Vivy	5 43	1 37	7 33		Clefs	7 53	10 54	9 54
Longué	5 56	1 58	7 48	</				